



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 3 juin 2022

CM 3420/22

JUSTCIV
FREMP
AUDIO
JAI

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: ana-ariadna.ghere@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.46.38

Objet: Groupe de travail Questions de Droit Civil (SLAPP)

Date: 15 juin 2022

Heure: 10:00

Lieu:
CONSEIL
BÂTIMENT LEX
Rue de la Loi 145, 1048 BRUXELLES

Format: 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de directive sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives (< poursuites stratégiques altérant le débat public >)
 - Présentation par la Commission, et examen détaillé par les Etats membres, des dispositions relatives au rejet rapide des procédures judiciaires manifestement infondées
 - Rejet rapide (article 9)
 - Suspension de la procédure au principal (article 10 et considérants 27 et 28)
 - Procédure accélérée (article 11 et considérant 29)
 - Charge de la preuve (article 12 et considérant 30)
 - Recours (article 13)

- Présentation par la Commission, et examen détaillé par les Etats membres, des dispositions relatives aux recours contre les procédures judiciaires abusives
 - Adjudication des dépens (article 14 et considérant 31, phrases 1 et 2)
 - Réparation des dommages (article 15 et considérant 31, phrase 3)
 - Sanctions (article 16 et considérant 32)

8529/22 + ADD 1

9052/22

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.